



Réunion du comité du Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime du 28 janvier 2025 à SAINT-MARTIN-DE-HINX

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq par voie électronique, s'est réuni, à SAINT-MARTIN-DE-HINX, sous la présidence de **M. Raymond POUYANNÉ, Président**.

Délégués Présents : Mme CAZALIS Isabelle (CC Seignanx) ; MM. CANTAU Christian (CAPB), COLIN Stéphane (CCPOA), DARRICARRERE Raymond (CAPB), DEKIMPE Thierry (CAPB), DUMERCQ Benoît (CAPB), GARAT Jean-Marc (CC MACS), HARGUINDEGUY Jérôme (CAPB), ITURBIDE Christophe (CAPB), JANOTS Jean-François (CC Seignanx), LARRODÉ Roger (CCPOA), MARQUINE Yves (CAPB), MASSOT Philippe (CC MACS), PLANTÉ Francis (CC MACS), POUYANNÉ Raymond (CAPB), SAKELLARIDES Didier (CCPOA), SALLABERRY Christophe (CAPB), VILLENA Franck (CCPOA)

Procuration : Aucune

Excusés/Absents : Mmes DULIN Geneviève (CAPB) et ROCHAIX Manon (CAPB). Mme DEQUEKER Valérie (CAPB) suppléée par Christophe SALLABERRY.
MM. FAU Clément (CCPOA) suppléé par VILLENA Franck, BELCHIT Jean-Bernard (CAPB) suppléé par MARQUINE Yves, BETBEDER Francis (CC MACS) suppléé par MASSOT Philippe, OLÇOMENDY Pierre (CAPB) suppléé par DUMERCQ Benoît, BEYRIE Hervé (CCPOA), CALLIAN Rémy (CAPB), CASTEL Philippe (CA Grand Dax), DARRIGADE Hervé (CA Grand Dax), DUNOGUIEZ Jean-Pierre (CC MACS), GODOT Alain (CA Grand Dax), HIRIGOYEN Roland (CAPB) et MAZAIN Eric (CAPB).

Présents : M. MILAN Bruno (délégué suppléant CC Seignanx), M. VERGEZ Mathieu (conseiller municipal SAINT-MARTIN-DE-HINX), Mme ARTCANUTHURRY Vanessa (secrétaire) et M. LAFITTE Patxiku (technicien rivière).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CAZALIS

Le Président introduit la séance et constate que **le quorum de 15 délégués minimum est atteint**.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2024.

Rappel de l'ordre du jour

1. Administration générale - Compte-rendu des décisions du Président
2. Débat d'orientations budgétaires 2025
3. Demandes de subvention
4. Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
5. Acquisition parcelle SAINT-LAURENT-DE-GOSSE .
6. Questions diverses

1. Administration générale

Délibération n°01-28/01/2025

Objet : Administration générale – compte rendu des décisions du Président

Sur le fondement de la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Comité Syndical du 25 août 2020, le Président rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion du comité syndical :

Marchés publics :

- Le marché public relatif à la surveillance et l'entretien des bassins écrêteurs de crues a été attribué à l'entreprise *SUEZ France* le 10 janvier 2025.

- La consultation des entreprises relative au marché de fauchages 2025-2028 a été lancée le 27 janvier 2025. La date limite de remise des offres est fixée au 6 mars 2025 à 12h.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur les décisions prises. Aucune observation n'est effectuée.

2. Débat d'orientations budgétaires 2025

Délibération n°02-28/01/2025

Objet : Vote du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2025

Le Président invite le comité syndical à tenir son débat d'orientations budgétaires afin d'examiner les principales orientations préalables à l'élaboration du budget primitif 2025. A cet effet, il présente le rapport ci-joint en annexe.

Après avoir exposé les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les différents projets qui seront proposés à l'inscription au budget primitif 2025, les informations relatives aux dépenses de personnel et l'évolution du financement annuel, le Président déclare que le budget primitif 2025 sera voté lors de la prochaine séance du comité syndical.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACTE** que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 a bien été réalisé dans le respect de la loi,
- **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires 2025 ci-annexé.

3. Demandes de subvention 2025

Délibération n°03-28/01/2025

Objet : Financement des postes de technicien de rivière – Demande de subvention 2025

Le Président expose au Comité Syndical que l'Agence de l'Eau Adour Garonne participe au financement des postes de technicien de rivière dans le cadre des missions de suivi de gestion de l'état des cours d'eau, d'accompagnement des travaux annuels et de communication (relation avec les partenaires, information et sensibilisation).

Le budget prévisionnel de l'ensemble de cette mission pour 2025 est estimé à 190 000 €.

MISSION	Coût total	Financement AEAG	Autofinancement
Techniciens de rivière	190 000 €	133 000 € (70%)	57 000 € (30%)
TOTAL	190 000 €	133 000 €	57 000 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** la prévision budgétaire des missions de techniciens rivière pour un total de 190 000 €,
- **Autorise** le Président à demander la subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Délibération n°04-28/01/2025

Objet : Programmes de travaux sur la ripisylve 2025 – Demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne

Le syndicat réalise sur son périmètre, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve. Il s'agit de travaux réguliers et programmés sur plusieurs années.

Le Président précise que ces travaux sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine et l'intervention de la régie de travaux par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Département des Landes.

OPÉRATIONS	Coût total H.T.	Financement AEAG	Région	Département Landes	Auto financement
Restauration et gestion ripisylve DPF 64	40 000 €	20 000 € (50%)	8 000 € (20%)		12 000 € (30%)
Restauration et gestion ripisylve - Landes	150 000 €	60 000 € (40%)	30 000 € (20%)	30 000 € (20%)	30 000 € (20%)
Gestion ripisylve Aran / Ardanavy	30 000 €	15 000 € (50%)	6 000 € (20%)		9 000 € (30%)
Ramassage des déchets	5 000 €	2 500 € (50%)	1 000 € (20%)		1 500 € (30%)
Régie de travaux	187 200 €	93 600 € (50%)		22 090,86 € (11,80%)	71 509,14 € (38,20 %)
TOTAL	412 200 €	191 100€	45 000 €	52 090,86 €	124 009,14 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 412 200 € H.T.
- **Autorise** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Délibération n°05-28/01/2025

Objet : Programme de travaux sur la ripisylve 2025 dans les Landes – Demande de subvention au Département des Landes

Le Président rappelle que le syndicat réalise sur son périmètre, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve.

Les travaux réalisés dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau landais sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine le Département des Landes.

PPG des cours d'eau landais	Coût total H.T.	AEAG	Région	Département Landes	Auto financement
Travaux par des entreprises	150 000 €	60 000 € (40%)	30 000 € (20%)	30 000 € (20%)	30 000 € (20%)
Travaux réalisés par la régie du syndicat	73 636,20 €	36 818,10 € (50%)		22 090,86 € (30%)	14 727,24 € (20 %)
TOTAL	223 636,20 €	96 818,10 €	30 000 €	52 090,86 €	44 727,24 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 223 636,20 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès du Département des Landes.

Délibération n°06-28/01/2025

Objet : Programmes de travaux sur la ripisylve 2025 – Demande de subvention à la région Nouvelle-Aquitaine

Le syndicat réalise sur son périmètre, une gestion/restauration pluriannuelle des embâcles et de la ripisylve. Il s'agit de travaux réguliers et programmés sur plusieurs années de restauration (investissement) ou de gestion (fonctionnement).

Le Président précise que ces travaux sont co-financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département des Landes et la Région Nouvelle Aquitaine.

OPÉRATIONS	Coût total H.T.	Financement AEAG	Région	Département Landes	Auto financement
Restauration ripisylve DPF 64	20 000 €	10 000 € (50%)	4 000 € (20%)		6 000 € (30%)
Restauration ripisylve Landes	120 000 €	36 000 € (30%)	24 000 € (20%)	36 000 € (30%)	24 000 € (20%)
TOTAL travaux investissement	140 000 €	46 000 €	28 000 €	36 000 €	30 000 €
Gestion ripisylve DPF 64	20 000 €	10 000 € (50%)	4 000 € (20%)		6 000 € (30%)
Gestion ripisylve Landes	30 000 €	9 000 € (30%)	6 000 € (20%)	9 000 € (30%)	6 000 € (20%)
Gestion ripisylve Aran / Ardanavy	30 000 €	15 000 € (50%)	6 000 € (20%)		9 000 € (30%)
Ramassage des déchets	5 000 €	2 500 € (50%)	1 000 € (20%)		1 500 € (30%)
TOTAL travaux fonctionnement	85 000 €	36 500 €	17 000 €	9 000 €	22 500 €
TOTAL	225 000 €	82 500 €	45 000 €	45 000 €	52 500 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les opérations détaillées ci-dessus pour un montant total de 225 000 € H.T,
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Délibération n°07-28/01/2025

Objet : Demande de subventions - Création d'une frayère à brochets

Le Président rappelle que le syndicat participe en partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques à l'animation du plan de gestion des barthes de l'Aran.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a conventionné avec un propriétaire des barthes de l'Aran afin de mettre en place une frayère à brochets.

	Coût total H.T.	AEAG	Région	Département 64	Auto financement
Opération – mise en place et suivi frayère	5 000 €	2 500 € (50%)	1 000 € (20%)	500 € (10%)	1 000 € (20%)

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** l'opération détaillée ci-dessus pour un montant total de 5 000 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

4. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Délibération n°08-28/01/2025

Objet : *Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget*

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 258 090,69 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque le syndicat doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Président expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires sont relatives :

- à des travaux d'ouvrages hydrauliques et d'achat de clapets pour un montant de 15 000 €,
- à des travaux de restauration de la ripisylve pour un montant de 30 000 €.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :
 - opération 202403 « travaux de restauration de la ripisylve 40 » au compte 2314 pour un montant maximum de 30 000 €,
 - opération 202501 « travaux sur ouvrages hydrauliques » au compte 2313, pour un montant maximum de 15 000 €.

5. Acquisition de parcelles

Délibération n°09-28/01/2025

Objet : *Acquisition de parcelles sur la commune de SAINT-LAURENT-DE-GOSSE*

Le Président expose au Comité Syndical, que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le Syndicat est amené à acquérir des parcelles faisant berges ou digues des cours d'eau dont il a la gestion.

Ainsi, le Président propose à l'assemblée délibérante d'acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes :

Cédant	Commune	Section	N° de parcelle	Contenance
FAIZON Isabelle	SAINT-LAURENT-DE-GOSSE	D	435	600 m ²
FAIZON Isabelle	SAINT-LAURENT-DE-GOSSE	D	1012	972 m ²
FAIZON Isabelle	SAINT-LAURENT-DE-GOSSE	D	1014	127 m ²

Oui l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents,

- **DÉCIDE** d'acquiescer à titre gratuit les parcelles précitées,
- **PRÉCISE** que le syndicat prendra à sa charge les frais de rédaction de l'acte en la forme administrative réalisés par l'APGL 64, et que les crédits seront prévus au budget,
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

6. Questions diverses

- M. COLLIN Stéphane (CCPOA) rapporte à l'assemblée une crainte des riverains relative aux tas de bois stockés à proximité du pont d'Hastingues. En cas d'inondation, ils craignent que ce bois soit emporté, se bloque sous le pont et entrave le cours d'eau. Le technicien, M. LAFITTE, explique que jusqu'à présent, cette éventualité ne s'est jamais produite et les tas de bois sont évacués et broyés au plus vite à chaque fois.
- M. DUMERCQ Benoit (CAPB) demande s'il y a des avancées sur l'affaire du bateau qui bloque la cale de SAMES. Le Président répond que la DDTM64 s'est saisie de l'affaire et a envoyé une mise en demeure au propriétaire.
- Commission finances : jeudi 13 février 2025 – 9h
- Commission appel d'offres : mardi 11 mars 2025 – 18h
- Prochain comité Syndical : mardi 11 mars 2025 – 19h

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15

Vu, le Président
Raymond POUYANNÉ

Vu, la secrétaire de séance
Isabelle CAZALIS

**SYNDICAT MIXTE
DU BAS ADOUR MARITIME**
116, rue de Gascogne 64240 URT
Tél : 05 59 56 28 57
e-mail : contact@smbam.fr

